

Charte de protection des données personnelles des patients

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Le Règlement n°2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), est un règlement de l'Union européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union et est applicable dans l'ensemble des 28 états membres, à compter du 25 mai 2018.

Les principaux objectifs du RGPD sont d'accroître à la fois la protection des personnes concernées par un traitement de leurs données à caractère personnel et la responsabilisation des acteurs de ce traitement. L'article 4 du RGPD définit la donnée à caractère personnel comme « Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable » (exemple : nom, n° d'immatriculation, n° de téléphone, date de naissance, données de localisation ...).

Dans le cadre de notre activité, Centre de santé - Association Marie-Thérèse traite vos données personnelles, recueillies au cours de vos différents passages au sein de notre établissement, en consultation. Le fait de recueillir vos données sert en premier lieu un objectif d'amélioration de votre parcours dans notre établissement. En second lieu, l'hôpital peut utiliser vos données à des fins statistiques afin d'améliorer votre prise en charge.

En tant que patient pris en charge par le Centre de santé - Association Marie-Thérèse, vous êtes directement concerné par ces dispositions. C'est pourquoi nous portons à votre connaissance une information détaillée à ce sujet.

Nous confier vos données c'est l'expression de votre confiance envers notre établissement. Le Centre de santé - Association Marie-Thérèse fait de la sécurité de vos données, sa priorité. Les données de santé constituent des données sensibles que nous nous engageons à manipuler avec soin.

- **Les données collectées**

1. Les données à caractère personnel (à visée administrative)

Nous ne collectons que les données strictement nécessaires à votre prise en charge, dans le respect de la réglementation applicable.

Les données à caractère personnel suivantes peuvent potentiellement être collectées par le Centre de santé - Association Marie-Thérèse :

- L'identité (nom, prénom, date de naissance)
- Les coordonnées (adresse postale, adresse mail, n° téléphone)
- Le n° de sécurité sociale et coordonnées de mutuelle
- Les noms des professionnels de santé que vous avez choisis (pharmacie de ville, infirmier libéral, médecin traitant, etc.)
- Les prescriptions liées à votre prise en charge
- Le poids, la taille et toute autre information nécessaire à la délivrance du matériel le plus adapté

2. Les données sensibles

Les données concernant la santé, visées au 15° de l'article 4 du Règlement Général sur la Protection des Données sont des données à caractère personnel relatives à la santé physique ou mentale d'une personne physique, y compris la prestation de services de soins de santé, qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne ».

L'article 9 du Règlement Général sur la Protection des Données déclare que « Le traitement des données à caractère personnel qui révèle (...) des données concernant la santé (...) sont interdits. ». Cette interdiction s'explique par la sensibilité de ces données. Toutefois plusieurs exceptions existent et notamment si le « le traitement est nécessaire pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique ».

3. L'explication à l'utilisation des données des patients :

La collecte des données à caractère personnel des patients est donc motivée par la recherche constante d'une meilleure prise en charge et le respect des obligations légales et réglementaires. Seules les informations strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, peuvent être échangées ou partagées. À ce titre, voici une liste des actions pour lesquelles les données de nos patients sont indispensables :

- La coordination des différents acteurs de la prise en charge (service hospitalier, médecin traitant, spécialiste, pharmacie de ville, infirmier libéral, etc.)
- La surveillance du bon déroulement de la prise en charge au domicile et le retour d'information auprès de votre prescripteur
- La facturation
- Le recueil de votre satisfaction (via la plateforme E-satis un questionnaire est envoyé 2 semaines après la sortie de l'établissement, dans une démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins).

Dans le cadre de votre prise en charge, vos données peuvent être partagées avec :

- Votre médecin traitant
- Tous les médecins concernés par votre prise en charge
- Votre pharmacie de ville pour la livraison des médicaments à domicile
- Votre caisse de sécurité sociale
- Votre mutuelle pour le remboursement des frais

• **Durée de conservation des données**

Conformément à l'article 1112-7 du Code de la santé publique, un dossier médical est conservé 20 ans à compter du dernier passage du patient (séjour ou consultation au sein de l'établissement). Concernant les personnes mineures, une exception existe. Si la durée de conservation d'un dossier s'achève avant le 28^e anniversaire du patient, son dossier est conservé jusqu'à cette date (le 28^e anniversaire). Si le patient décède moins de 10 ans après son dernier de passage dans l'établissement, son dossier est conservé pendant une durée de 10 ans à compter de la date du décès.

Les informations que nous détenons doivent être à jour, si ce n'est pas le cas, veuillez nous informer sans délai des changements intervenus (à l'appui de pièces justificatives).

- **Travail de conformité assuré en collaboration avec nos sous-traitants**

Nous veillons à ce que nos collaborateurs respectent la réglementation en vigueur. La protection de vos données est assurée par des mesures techniques et organisationnelles.

- **Les nouveaux droits induits par le RGPD au profit des personnes concernées**

Le Règlement Général sur la Protection des Données a étendu les droits des personnes concernées. À ce titre, vous disposez de droits sur vos données personnelles.

Droit d'accès, droit de rectification, limitation de traitement.

- **Adresse de contact au sein du Centre de santé - Association Marie-Thérèse**

Vous pouvez faire valoir vos droits en contactant notre Délégué à la Protection des Données (DPO) par mail à l'adresse suivante : dpo@ghpsj.fr ou par courrier Centre de santé - Association Marie-Thérèse - A l'attention du DPO - 51, rue Gambetta - 92240 Malakoff.

- **Renseignements complémentaires**

Vous pouvez consulter le site Internet de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur l'étendue de vos droits (<https://cnil.fr>)

Vous disposez d'un droit de dépôt de réclamation auprès de la CNIL :

CNIL
3, Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS